

ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**Intervention de M. Pierre KAETZEL, Président de la Communauté de Communes de la
Région de Saverne
12 SEPTEMBRE 2014**

MUTUALISATION

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

M. le Président, je vous remercie de me céder la parole pour une rapide présentation des expériences menées par la Communauté de Communes de la Région de Saverne en matière de mutualisation.

Tout d'abord, un bref état des lieux :

La CC de la Région de Saverne regroupe 28 communes pour un peu plus de 30.000 habitants.

Saverne, Ville-Centre représente 42 % de la population et de la richesse fiscale.

La plus petite commune, Kleingoeft compte 143 habitants.

Depuis la réforme, le Conseil Communautaire regroupe 66 conseillers, dont 19 représentants savernois.

Notre CC emploie près de 150 collaborateurs.

Elle a été créée en 1997 après transformation du District lui-même créé en 1991.

Outre les compétences obligatoires en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace, la CC de Saverne s'est notamment vu transféré la compétence Petite Enfance/Enfance, la construction et la gestion d'un Centre Nautique Intercommunal (l'Océanide), la promotion du Tourisme avec l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région, le fonctionnement d'un Transport à la Demande, le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le développement de la mutualisation s'est opéré en plusieurs étapes.

Dès le début des années 2000 les premières actions de mutualisation ont été mises en œuvre dans le cadre de la compétence Enfance par le biais d'une convention de service partagé avec la Ville de Saverne.

Par ailleurs, nous avons très rapidement mis en place une banque de matériel intercommunale permettant de partager par exemple une nacelle, du matériel de projection, des radars, etc.

C'est à partir de 2011 qu'une nouvelle dynamique de mutualisation a été mise en œuvre avec la nomination d'un DGS commun entre la Ville de Saverne et la CC à ma demande et le soutien d'Emile BLESSIG alors Maire de Saverne.

L'objectif assigné au DGS commun était d'approfondir dans tous les domaines possibles la mutualisation des moyens humains et matériels avec la Ville-Centre et les autres communes membres. Il s'agissait notamment d'aboutir à une administration unifiée plus rationnelle et à terme moins coûteuse.

Depuis 2011 ont ainsi été entrepris :

- ✓ La mutualisation en juin 2012 du **service informatique** entre CC et Ville de Saverne (3 agents) par la création d'un service commun. Ce service intervient également dans les communes membres.
- ✓ La mutualisation en septembre 2012 d'un poste de **chargé de communication/infographiste et d'un chargé de mission nouvelles technologies**. Ces derniers interviennent sur l'ensemble du périmètre tant pour la réalisation des affiches des « messti » que des sites internet des communes membres ou du magazine intercommunal Synergie 28.
- ✓ La mutualisation en janvier 2014 d'un poste **d'archiviste intercommunal**, très apprécié par l'ensemble des communes membres.
- ✓ La création d'une offre de services nouvelle grâce au Système d'Information Géographique Intercommunal.
- ✓ Un marché de balayage de voirie.
- ✓ L'organisation de groupement de commandes : papier, photocopieurs, etc.
- ✓ Et un service juridique.

Pour ces démarches nous avons opté pour une mutualisation descendante, la CC prenant en compte le fonctionnement des services avec refacturation le cas échéant vers les communes. L'option de réduction de l'attribution de compensation n'a pas été mise en œuvre pour le moment.

En terme d'évaluation, la mutualisation est suivie par un comité composé d'élus se réunissant deux fois par an. Il établit un rapport présenté au Conseil Communautaire.

Les résultats suivants avaient été relevés :

Mutualisation du DGS

Economie financière directe pour les deux collectivités

Pilotage coordonné des dossiers menés en commun Ville/CC

Pilotage de l'approfondissement de la mutualisation rendu possible par ce statut.

Informatique

Valorisation financière du service rendu pour la CC

Flexibilité d'intervention

Economie virtuelle d'un 4ème poste.

Mise en commun d'outils et rationalisation des moyens.

Infographie / nouvelles technologies

Economie financière directe pour les communes bénéficiaires

Ressource humaine disponible en fonction du rythme de création des sites

Nouvelle image pour les communes concernées qui n'auraient peut-être pas investi dans ce domaine

Aide technique immédiatement disponible

Conception en interne de documents de présentation et publications

Réactivité et résultats professionnels.

L'étape d'intégration la plus importante et la plus complexe est actuellement en cours de finalisation et doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2015.

Elle consiste à mutualiser tous les **services fonctionnels** de la Ville et de la CC : finances/comptabilité, ressources humaines/formation/santé et commande publique.

De nouveaux services communs seront ainsi créés et rattachés à la CC avec transfert des agents de la Ville vers l'intercommunalité.

Cette démarche a été précédée en 2013/2014 par une **unification des outils informatiques** comptabilité et ressources humaines, préalable nécessaire et indispensable.

La phase de consultation des instances paritaires sera prochainement engagée en sachant que ce type de démarche conduit à se pencher sur la situation individuelle et collective des agents au regard notamment des avantages ou conditions de travail qui peuvent varier entre l'ancien et le nouvel employeur.

Ces nouveaux services communs regrouperont une quinzaine d'agents et auront en charge au total une dizaine de budgets principaux et annexes pour environ 36 M€ en fonctionnement, la paie et le suivi de carrière de près de 400 agents, une cinquantaine de procédures de marché et trois DSP.

Au niveau technique, ces projets ont été pilotés par le DGS commun et un comité de direction regroupant les cadres CC et Ville. Les DGS et secrétaires de mairie des communes membres sont informés régulièrement des démarches entreprises et une à deux réunions d'information par an sont organisées.

Les principales difficultés recensées varient selon la nature du domaine mutualisé. Pour ce qui est de la mutualisation de type « offre de service » la gestion de la demande et des délais sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées.

Pour les domaines fonctionnels, y compris la fonction de direction générale, le suivi d'une administration double avec des pratiques souvent différentes peut générer des difficultés de fonctionnement. Aussi, l'unification et la mutualisation doivent permettre de gommer certaines lourdeurs tout en respectant l'identité communale et de l'EPCI.

Pour la CC de Saverne la rédaction du schéma de mutualisation est quasiment achevée et sera présenté dans le délai imparti aux communes membres.

Je conclurai en vous informant que pour des raisons d'exiguïté et de sécurité le siège de notre Communauté sera prochainement transféré dans des locaux existants proches de notre Maison de l'Emploi et de la Formation à Saverne permettant ainsi de regrouper les nouveaux services communs.

Ce ne sera qu'une étape pour rejoindre en principe sous 3 ans un nouvel équipement **mutualisé** (entre autres) avec un important service de l'Etat auquel il est difficile de se soustraire, même quand on est ministre Tout le monde aura compris !

Voilà en quelques phrases ce que je pourrai vous dire aujourd'hui sur la mutualisation engagée par la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Merci de votre écoute.